

N° 38/11.16

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 120'000.00, SUBVENTION CANTONALE NON DÉDUITE, POUR LE DRAGAGE DE L'EMBOUCHURE DE LA MORGES



Infrastructures et gestion urbaine

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 novembre 2016.

Première séance de commission : le jeudi 24 novembre 2016 à 18 h 30 à la salle Henri-Perregaux, 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville

Annexe : - plan de situation

TABLE DES MATIERES

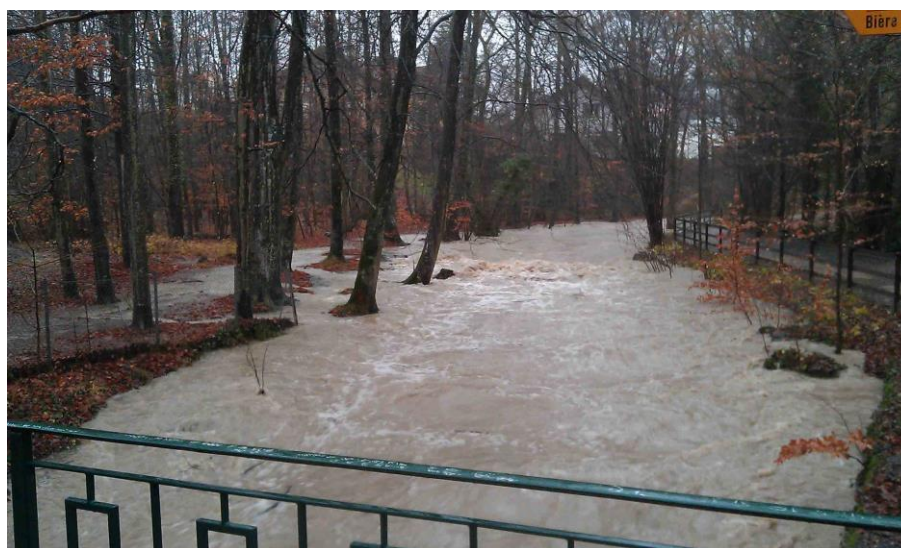
1	PRÉAMBULE	3
2	ASPECTS TECHNIQUES	4
3	ASPECTS FINANCIERS ET DELAIS	5
	3.1 Aspect financier des travaux	5
	3.2 Amortissement des travaux.....	6
	3.3 Tableau financier.....	6
	3.4 Délai de réalisation	6
4	CONCLUSION	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Morges, qui prend sa source au lieu-dit Le Marais sur le territoire de la commune d'Apples, est alimentée par un bassin versant de 35.6 km². Son régime hydrologique est de type nivopluvial, c'est-à-dire qu'il se caractérise par deux périodes de débit spécifiques qui sont le printemps, lié à la fonte des neiges, et l'automne, résultant des précipitations.

Mesuré sur la période de 1995 à 2014, le débit moyen de 438 litres par seconde est relativement modeste, mais les débits de pointe identifiés sur la même période font apparaître des valeurs beaucoup plus significatives, tel le maximum de 23.6 m³ (23'600 litres) par seconde mesuré en novembre 2002 à la chute des Eaux-Minérales.



Le cours d'eau présente un aspect naturel sur la plus grande partie de son tracé, mais la traversée de la ville est canalisée. Une roselière lacustre est présente à l'embouchure. Cette roselière constitue une zone de refuge pour plusieurs espèces d'oiseaux communes tels que les canards colverts et les foulques macroules. C'est un milieu protégé au sens de l'Ordonnance sur la protection de la nature (OPN), qui s'est constitué naturellement sur l'accumulation des sédiments déposés par la rivière à cet endroit au fil des décennies.

Comme toute rivière en période de crue, la Morges transporte une importante quantité de sédiments arrachés et charriés depuis sa source et tout au long de son tracé. En fonction de leur grosseur, ces sédiments sont transportés en suspension dans l'eau, ou par charriage sur le fond du lit. C'est la vitesse de l'eau qui génère l'énergie suffisante au déplacement de ces limons et graviers. Dès que la vitesse du courant diminue, ces matières se déposent et s'accumulent.

Ce phénomène a modelé au fil des siècles le tracé naturel de la Morges tel que nous le connaissons. Mais ce même phénomène crée des accumulations ponctuelles dans le secteur urbain canalisé, ce qui diminue la capacité hydraulique et génère un risque de débordement. Il s'agit d'un danger répertorié dans la carte des dangers naturels, contre lequel il appartient à la commune de prendre des mesures de protection des personnes et des biens.

2 ASPECTS TECHNIQUES

Une étude hydraulique de la Morges a permis d'évaluer à plus de 400 m³ la quantité des sédiments apportés par les crues annuelles. Une partie est piégée dans deux dépotoirs situés dans le secteur du Pont-Neuf, à l'aval du viaduc de l'autoroute pour le premier, et à l'aval du pont de la place Dufour pour le second.

Le solde des sédiments se dépose à l'embouchure, où l'élargissement du lit et la présence de la roselière sont propices à cette accumulation. L'augmentation continue de ces dépôts crée un obstacle à l'écoulement à même de provoquer des débordements significatifs dans les secteurs du Parc des Sports et du Parc de l'Indépendance.



Pour garantir l'écoulement, des dragages de l'embouchure sont réalisés périodiquement, tous les 10 à 15 ans, le dernier datant de 2005.

Un contrôle régulier de l'ensablement est effectué par les Services techniques communaux, qui ont procédé à des relevés topographiques annuels de l'embouchure. Une bathymétrie (topographie du relief lacustre) a aussi été effectuée afin de déterminer le volume des matériaux à extraire pour restituer au cours d'eau un gabarit d'écoulement suffisant. Le cône d'alluvions à curer représente environ 2'500 m³.



A partir de ces éléments, les Services techniques ont élaboré le projet de dragage qui a obtenu l'aval de la Division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement.

La principale particularité du projet est la préservation de la roselière. Pour ce faire, les matériaux seront enlevés depuis le lac par un ponton flottant supportant un pelle hydraulique. Ces matériaux seront ensuite transportés par une barge et noyés au large, à environ trois kilomètres de l'embouchure. Ce mode de faire a aussi obtenu l'aval du Service Gestion du domaine des eaux de la Direction générale de l'environnement.



3 ASPECTS FINANCIERS ET DÉLAIS

3.1 Aspect financier des travaux

Le coût de réalisation du dragage de l'ouvrage se présente de la manière suivante :

<i>Devis estimatif des travaux</i>	
<i>Installation de chantier</i>	<i>11'300.00</i>
<i>Dragage avec ponton et pelle hydraulique, et noyage des matériaux</i>	<i><u>99'000.00</u></i>
<i>Total HT</i>	<i>110'300.00</i>
<i>TVA 8 %</i>	<i><u>8'824.00</u></i>
<i>Total TTC</i>	<i>119'124.00</i>
<i>Demande de crédit arrondie à</i>	<i><u>120'000.00</u></i>

Ces prix sont basés sur une offre d'entreprise.

Le canton a émis un préavis favorable pour subventionner ces travaux à hauteur de 63 %. La subvention escomptée est d'environ CHF 75'000.00. L'octroi définitif interviendra une fois le crédit accordé par le Conseil communal.

L'élaboration du projet et la direction des travaux sont assurées par les Services techniques communaux, qui ont déjà réalisé les premières études. L'engagement des ressources internes est ainsi estimé à 100 heures.

3.2 Amortissement des travaux

S'agissant de travaux d'entretien, la Municipalité propose au Conseil communal d'amortir la totalité de cet investissement en 10 ans.

3.3 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
Dépenses	120'000		120'000			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	120'000	-	120'000	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2018
Année bouclage du préavis	2018
Taux d'intérêt au 31.12.2015	1.93%

2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
------	------	------	------	---------------------

Charge d'intérêts	-	1'274	1'274	1'274	1'274
--------------------------	---	-------	-------	-------	-------

Charge d'amortissement	-	-	12'000	12'000	12'000
-------------------------------	---	---	--------	--------	--------

Autres charges	Chapitre	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants

Recettes	Chapitre	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
Subvention cantonale			75'000			

Total fonctionnement	-	-73'726	13'274	13'274	13'274
-----------------------------	---	---------	--------	--------	--------

L'amortissement sera recalculé après le versement de la subvention.

Un montant de CHF 200'000.00 est prévu au plan des investissements sous la dénomination Embouchure de la Morges – Dragage, avec une dépense planifiée en 2017.

3.4 Délai de réalisation

Pour ne pas perturber la période du frai des poissons, et en accord avec le garde-pêche, le Service des infrastructures et gestion urbaine souhaite réaliser les travaux dès mi-avril 2017.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00.00 pour le dragage de l'embouchure de la Morges;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

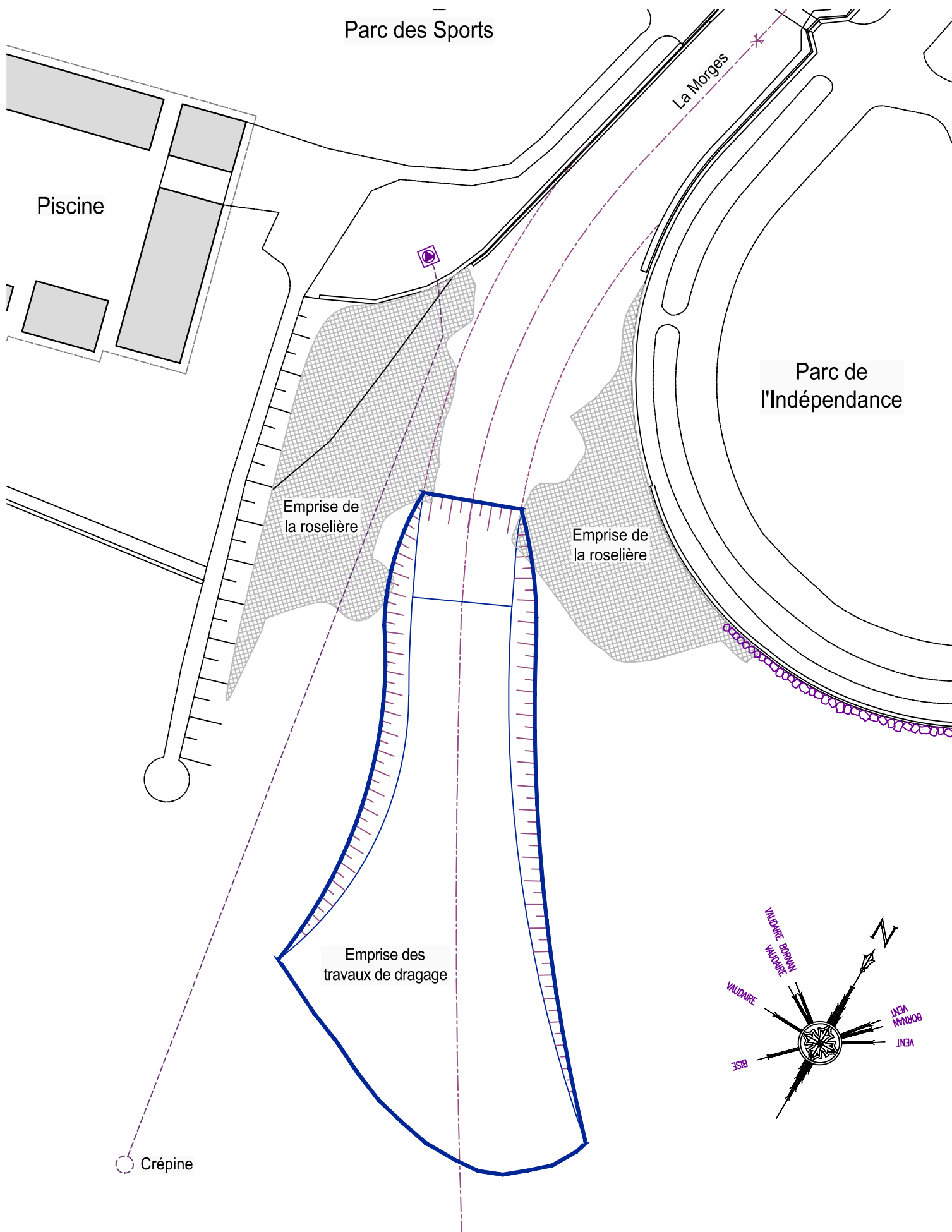
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2016.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella



Embouchure de la Morges
 Secteur de dragage
 20 octobre 2016